

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 03035

Numéro SIREN : 899 827 182

Nom ou dénomination : A.S ISO

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2021 sous le numéro de dépôt 20413

A.S ISO

Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 313 Avenue des Olives
13013 Marseille
R.C.S. MARSEILLE 899 827 182

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 26 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 août à 11h00,

L'associé de la SASU A.S ISO, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000€, divisé en 100 actions de 10€ chacune, a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société.

Sont présents :

- **Monsieur ERDEN Stéphane**, Président, titulaire de 100 actions, numérotées de 1 à 100,

associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Elle est présidée par **Monsieur ERDEN Stéphane**, présent et acceptant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale confirme que **Monsieur ERDEN Stéphane**, président ne percevra aucune rémunération au cours des exercices 2021 et 2022.

Monsieur ERDEN Stéphane pourra prétendre en outre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et associés.


A.S ISO
313 Av des Oliviers 13013 Marseille
899 827 182 R.C.S Marseille
APE: 4329A
sasu.asisolation@gmail.com

0712.R
 100-441881-1000 150-4-210
 100-441881-1000 150-4-210
 100-441881-1000 150-4-210
 100-441881-1000 150-4-210
 100-441881-1000 150-4-210